



C2100-Direction générale des services VGP-

## DECISION DU PRESIDENT N°dP.2022.062

**Demande de financement pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un réseau de chaleur sur les villes de Bailly, Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi à l'ADEME et la Région Ile-de-France**

### LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal, au chapitre 20 : « immobilisations incorporelles », nature 2031 : « frais d'études », fonction 510 : « Aménagement et services urbains : services communs »

-----

### Contexte

Suite au lancement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire font partis des grands enjeux de Versailles Grand Parc.

La Loi de Transition Energétique et de Croissance Verte (LTECV), qui a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, a notamment fixé pour objectif la multiplication par 5 des énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux de chaleur entre 2012 et 2030 en France.

Dans ce contexte, la DDT 78 a réalisé des études sommaires pour identifier les potentialités de création de réseaux de chaleur dans le département des Yvelines. L'une de ces études a démontré une opportunité de création d'un réseau de chaleur sur les Communes de Bailly, Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi pouvant s'appuyer sur le projet de géothermie actuellement en cours de réalisation sur la Commune du Chesnay-Rocquencourt.

Pour confirmer cette hypothèse, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité de création d'un réseau de chaleur sur ces cinq communes de l'agglomération.

Le coût de cette étude est de 39 060 € HT soit 46 872 € TTC selon un devis du bureau d'étude SERMET. Elle peut être subventionnée, à part égale, par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Ile-de-France à hauteur totale de 70% (soit 32 810€ du montant TTC).

Il est donc proposé que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sollicite auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France un financement pour la réalisation d'une étude de création d'un réseau de chaleur sur les Communes de Bailly, Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi.

-----

**Le Président décide :**

- 1) de donner tout pouvoir à son représentant pour solliciter l'ADEME pour l'obtention d'un financement au taux maximum au titre du dispositif « Financement d'études de réseaux de chaleur ou de froid »,
- 2) de donner tout pouvoir à son représentant pour solliciter la Région Ile-de-France pour l'obtention d'un financement au taux maximum au titre du dispositif « Stratégie énergie climat - aides aux études »,
- 3) de signer ou d'autoriser son représentant à signer les conventions liées au co-financement susmentionné et tout document s'y rapportant,
- 4) d'inscrire les crédits nécessaires en recettes et en dépenses au budget 2023,

-----